



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 13 mai 2024

Stationnement illicite de véhicules et de caravanes à Migné-Auxances :

Depuis le 12 mai, près de deux cents véhicules et caravanes sont stationnés sur deux terrains, l'un privé, l'autre public appartenant à la commune de Migné-Auxances pour un évènement familial religieux.

En application de la loi du 5 juillet 2000 demandant à chaque département de mettre en place un schéma d'accueil, d'habitat et d'insertion des gens du voyage, le département de la Vienne respecte cette obligation avec la mise à disposition de deux aires de grand passage :

- Châtelleraut, lieu dit "Pont de Molé", 110 places
- Poitiers, zone de la République, 130 places

en complément de 19 aires d'accueil existantes sur le territoire.

Après l'établissement d'un dialogue entre les forces de sécurité et les occupants des terrains, la commune a sollicité la préfecture pour une demande de mise en demeure de quitter les lieux. L'association Action Grand Passage a été contactée pour mettre en place une médiation avec les occupants.

La préfecture a pris ce jour un arrêté préfectoral de mise en demeure de quitter les lieux dans un délai de 24h, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Les forces de sécurité demeurent en lien constant avec les occupants du terrain, les propriétaires et les services de la préfecture afin que la tranquillité de tous puisse être respectée.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers